

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« pris en compte »

les mots :

« une des conditions indispensables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Français est malheureusement une langue en perte de vitesse. Son acquisition par les étudiants étrangers ne doit pas être facultative.